

# CapitalCertificate Tranche 14

Le placement monétaire attractif pour les clients à partir de 50 ans

Vous souhaitez placer votre argent de manière rentable et sûre dans le contexte actuel des taux d'intérêt bas? Avec CapitalCertificate, vous profitez de l'évolution de la valeur de dix entreprises suisses performantes et durables et de la couverture de prévoyance d'une assurance-vie.



## Vos avantages en un coup d'œil:

- des opportunités de rendement attrayantes, avec une participation au «Swiss Top Ten Basket»
- un rendement supplémentaire de 15 pour cent sur la performance du panier d'actions
- une protection intégrale du capital pour une performance allant jusqu'à moins 40 pour cent
- aucun risque de change, aucun examen de santé
- les avantages fiscaux d'une assurance-vie, ainsi que la prise en charge du droit de timbre par Zurich

## Qu'est-ce qui est important pour vous?

- Vous souhaitez un placement financier attractif avec un risque de perte réduit.
- Vous souhaitez investir dans des actions suisses et profiter des mouvements à la hausse, sans risque de change.
- Vous souhaitez ne pas renoncer aux avantages fiscaux d'une assurance-vie et couvrir vos survivants.

## La solution idéale de Zurich

Avec CapitalCertificate, vous investissez dans un panier d'actions suisses bien diversifié et durable. Vous profitez de ses mouvements à la hausse, jusqu'à une valeur maximale de 85 pour cent. Parallèlement, le mécanisme de protection intelligent amortit une éventuelle perte de capital.

## Un avantage particulier

Vous recevez un **rendement supplémentaire de 15 pour cent**, en plus du rendement du panier d'actions, jusqu'à un rendement maximal de 85 pour cent («cap»).

## «Swiss Top Ten Basket»

Les entreprises du «Swiss Top Ten Basket» sont actives dans différents secteurs, ainsi votre placement financier est bien diversifié.

Entreprise	Secteur de l'industrie	Pondération
ABB	Industrie	10%
Clariant	Chimie	10%
Kuehne+Nagel	Logistique	10%
Novartis	Pharma	10%
Roche	Pharma	10%
SGS	Inspection des marchandises	10%
SIKA	Matériaux de construction	10%
Swisscom	Télécommunications	10%
Swiss Re	Assurance	10%
Zurich Insurance	Assurance	10%

## Placement rentable et durable

Avec votre investissement, vous participez aux hausses des cours du «Swiss Top Ten Basket», qui se compose de dix entreprises suisses performantes. Elles sont pondérées à 10 pour cent chacune.

Par ailleurs, les dix entreprises ont été sélectionnées suivant des critères de développement durable et jouissent d'une bonne notation ESG. La notation montre à quel point une entreprise tient compte de l'environnement, des aspects sociaux et d'une bonne gestion de l'entreprise dans ses actions.

Au cours des 15 dernières années (du 02.08.2006 au 30.07.2021), la stratégie de placement mise en œuvre dans le «Swiss Top Ten Basket» aurait dégagé un rendement annuel moyen de 4,15 pour cent.

Source: Bloomberg – BNP Paribas

### Le mécanisme de protection intelligent pour votre sécurité

Votre capital est entièrement protégé contre une performance négative du «Swiss Top Ten Basket» allant jusqu'à moins 40 pour cent («buffer»). Cela signifie que dans cette situation aussi, vous récupérez l'ensemble de votre placement à échéance du contrat. Votre capital est affecté uniquement si la perte de valeur est supérieure à 40 pour cent. Dans ce cas, la performance négative est triplée après déduction du «buffer» et déduite du capital investi.

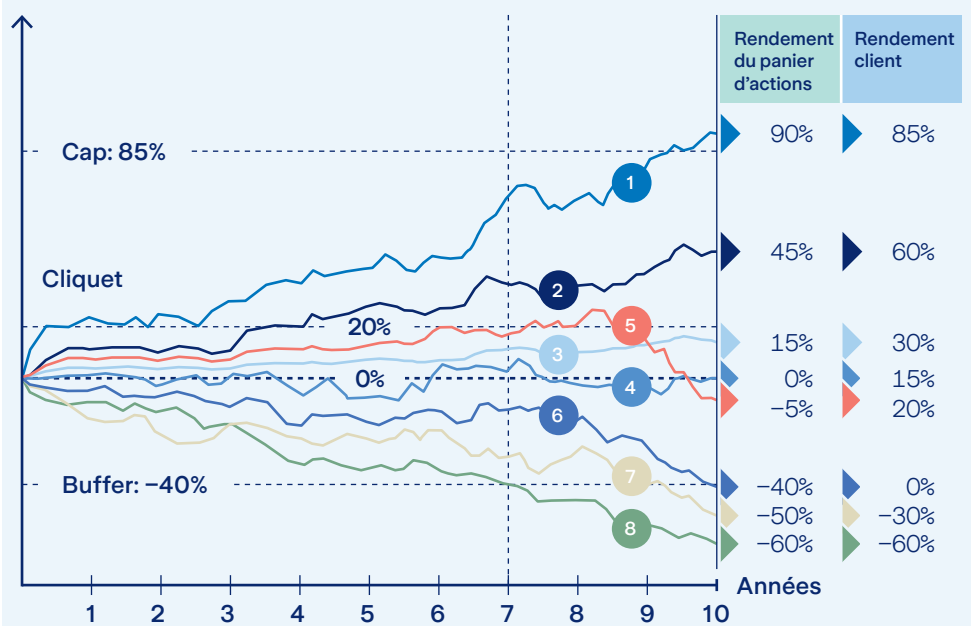
### Protection des bénéficiaires

Si, à l'une des trois dates d'observation (1.12.2028, 30.11.2029 et 29.11.2030), la performance du «Swiss Top Ten Basket» atteint le seuil de couverture des gains de 20%, vous profitez dorénavant d'un versement minimum garanti de 120% de votre prime unique. À l'échéance, la valeur la plus élevée vous est versée, c'est-à-dire soit le cours final du «Swiss Top Ten Basket» plus 15 pour cent de rendement supplémentaire, soit le versement minimum garanti de 120 pour cent de votre prime unique.

### Autres remarques

- La durée de contrat s'élève à dix ans.
- L'âge d'entrée au début de l'assurance doit se trouver entre le 50<sup>ème</sup> et le 66<sup>ème</sup> anniversaire.
- Zurich prend en charge le droit de timbre pour vous.
- Vous pouvez participer à partir d'un investissement de 20'000 francs suisses.
- Si la personne assurée décède pendant la durée de l'assurance, les bénéficiaires perçoivent la valeur de marché du certificat, au minimum toutefois 101 pour cent de la prime unique.

### Scénarios de performance «Swiss Top Ten Basket»



#### 1<sup>er</sup> exemple

À l'échéance du contrat, le panier d'actions a gagné 90 pour cent. Vous recevez le gain maximal, à hauteur de 85 pour cent.

#### 2<sup>e</sup> exemple

À l'échéance du contrat, le panier d'actions a gagné 45 pour cent. Grâce au rendement supplémentaire de 15 pour cent, votre gain est de 60 pour cent.

#### 3<sup>e</sup> exemple

À l'échéance du contrat, le panier d'actions a gagné 15 pour cent. Grâce au rendement supplémentaire de 15 pour cent, votre gain est de 30 pour cent.

#### 4<sup>e</sup> exemple

Au jour d'expiration de votre contrat, le panier d'actions est au même niveau qu'au début du contrat. Grâce au rendement supplémentaire de 15 pour cent, vous percevez 115 pour cent de votre investissement.

#### 5<sup>e</sup> exemple

À la fin de la 8<sup>e</sup> année, le panier d'actions atteint le seuil de couverture des gains de 20% et tombe à 5% en dessous du cours de départ à l'échéance du contrat. Grâce à la couverture des gains, vous percevez 120% de votre prime unique.

#### 6<sup>e</sup> exemple

À l'échéance du contrat, le panier d'actions a perdu 40 pour cent. Grâce au «buffer», vous êtes protégé contre la perte et vous récupérez 100 pour cent de votre investissement.

#### 7<sup>e</sup> exemple

À l'échéance du contrat, le panier d'actions a perdu 50 pour cent, ce qui le place 10 pour cent en dessous du «buffer». La perte de 10 pour cent est triplée et vous récupérez 70 pour cent de votre investissement.

#### 8<sup>e</sup> exemple

À l'échéance du contrat, le panier d'actions a perdu 60 pour cent. Votre perte n'étant jamais supérieure à celle du «Swiss Top Ten Basket», vous récupérez 40 pour cent de votre prime unique.

### Risques

En cas d'insolvabilité de l'émetteur, la valeur du certificat et donc votre prime unique ne sont pas protégées. De plus, il existe le risque que le «Swiss Top Ten Basket» peut perdre plus de 40% à l'échéance du contrat et que votre prime unique subisse une perte en conséquence.

- Le délai de souscription dure jusqu'au 15 novembre 2021. Le volume de souscription étant limité, il est possible que l'offre prenne fin avant même la date officielle de clôture.
- Le délai de réception des propositions est le 15 novembre 2021, la réception du paiement doit avoir lieu au plus tard le 19 novembre 2021 (date valeur). Une couverture d'assurance provisoire (cas de décès) commence dès réception de la proposition au siège principal de Zurich, au plus tôt toutefois à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021.
- Le 1<sup>er</sup> décembre 2021, le «Swiss Top Ten Basket» sera lancé à un cours de 1000. La fixation est effectuée avec les cours de clôture des dix actions contenues dans le panier. Pour le montant du paiement à l'échéance, l'évolution du cours du «Swiss Top Ten Basket» du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 28 novembre 2031 est déterminante.
- Une résiliation prématurée du contrat d'assurance est possible à tout moment, sur la base de la valeur de marché du certificat (en tenant compte des éventuelles conséquences fiscales).
- La Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA, Austrasse 46, 8045 Zurich, est partenaire contractuel et assureur de la prestation minimale en cas de décès. L'éditeur («émetteur») du certificat est la banque BNP Paribas S.A., Paris.

Pour un conseil ou plus d'informations, appelez-nous gratuitement:

0800 060 160  
www.zurich.ch

#### Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA

Hagenholzstrasse 60, 8050 Zurich  
Téléphone 0800 80 80 80, www.zurich.ch

La présente information est éditée par Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA. Les informations contenues sont fournies exclusivement à titre d'illustration et aux fins **d'information et de marketing**. Cette information ne constitue ni une incitation ni une invitation à l'établissement d'une offre, à la conclusion d'un contrat, à l'achat ou à la vente et ne remplace ni un conseil détaillé ni un examen fiscal. Elle ne fait pas partie intégrante des documents contractuels. Si les données dans cette fiche d'information divergent des conditions applicables, ces dernières font foi. Tout placement comporte des risques, notamment ceux de fluctuations de valeur et de rendement. La performance historique n'est pas un indicateur de la performance actuelle ou future. Les données relatives à la performance ne tiennent pas compte des éventuels commissions et coûts prélevés lors de l'émission et du rachat des parts. Toutes les informations contenues dans ce document ont été établies avec le plus grand soin et en toute bonne foi. La Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA n'assume toutefois aucune responsabilité quant à leur exactitude et leur exhaustivité et ne saurait être tenue pour responsable des pertes résultant de l'utilisation de ces informations. Toute reproduction de cette information, partielle ou intégrale, sans l'accord écrit de la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA est interdite. Les services et produits de la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA sont destinés exclusivement aux clients ayant leur domicile en Suisse (à l'exception des personnes US au sens de la législation des États-Unis).